

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

28 JANVIER 2021: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 2 FÉVRIER 2021 à 19 h avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2020- Présentation du PLUI par MM. BINET et CHABERT, respectivement Vice-Président et directeur du service urbanisme de la CMB - Mission Diagnostic Architecte des Halles : choix du cabinet d'architectes – Contrat de groupe assurance statutaire du centre de Gestion – Avance de trésorerie en faveur du budget Assainissement – Achat véhicule – Numérotation rue des Entrepreneurs – Mise en place du prélèvement sur les locations – Compte rendu des commissions : vie associative et scolaire, assainissement, point info sur le CCAS, Jeunesse, Environnement et mobilité - Informations diverses – Questions diverses.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le deux février à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de Gavray-sur-Sienne.

Etaient présents : LECOMTE Sébastien, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE PACARY Roselyne, CANU Michel, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, BIDOT Jacky, MAUSSION Olivier, LEFRANC Franck, DELAMARCHE Alexandre, LEBARGY Linda, DEFOY Marine, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël.

Etaient absents excusés : Mme TROCHUT Marie-Christine (procuration à M. LECOMTE), Mme BERNARD Virginie, Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte (procuration à Mme DEFOY), M. LECAUDEY Denis et Mme LEBEAU MABIRE Caroline (procuration à M. HOUSTIN).

Mme HAMEL Coralie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu municipal du 1^{er} décembre 2020.

PRÉSENTATION PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Maire remercie M. BINET, vice-président de Coutances Mer et Bocage en charge du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et M. CHABERT directeur de l'urbanisme à la CMB pour leur présence.

M. BINET fait un point sur la définition du plan local d'urbanisme qui entrera en vigueur sur l'ensemble du territoire de la CMB.

Il rappelle la volonté de la CMB qui a souhaité l'implication de l'ensemble des communes du territoire pour l'élaboration de ce document qui prévoit les orientations d'aménagement sur les 10-15 prochaines années sur le territoire.

M. CHABERT présente différentes phases de l'élaboration du PLUI. Le PLUI comprend quatre phases importantes : le diagnostic, le plan d'aménagement de développement durable (PADD), le règlement et la validation.

Le Projet d'Aménagement durable est un élément important du PLUI ; c'est le cœur du projet il définit la politique du territoire. A ce jour il est en cours d'élaboration et les élus de chaque commune doivent imaginer le projet communal dans le cadre du projet intercommunal.

Départ de M. BIDOT

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

D20210101. MISSION DIAGNOSTIC ARCHITECTE DES HALLES- CHOIX DU CABINET D'ARCHITECTES

Le Maire rappelle au conseil qu'une consultation a été menée pour désigner un cabinet d'architectes pour effectuer une mission de diagnostic architecte dans le cadre de la rénovation du bâtiment des Halles.

La mission consiste à établir un diagnostic technique et économique sur le bâtiment. Cette mission permettra d'établir un projet d'aménagement du bâtiment avec notamment un descriptif des travaux à conduire.

Les critères d'évaluation des offres ont été fixés au vu des qualités des références fournies, de la qualité de la candidature, des propositions d'honoraires et des délais de réalisation.

Après ouverture et analyse des offres reçues, le Maire propose au conseil de retenir le cabinet SCPA DALIGAUX-VAN NIEUWENHUYSSSE, agence basée à Bayeux. Le montant de la prestation s'élève à 15 820 € HT soit 18 984 € TTC.

Le délai annoncé pour la réalisation du Diag est de 2 mois après signature du marché.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la proposition de la SCPA DALIGAUX-VAN NIEUWENHUYSSSE et autorise le Maire à signer le marché avec le cabinet pour la dite mission de diagnostic architecte dans le cadre des rénovations des Halles.

Le crédit nécessaire sera inscrit au compte 2313 du budget primitif 2021.

D20210102. BUDGET COMMUNAL.PAIEMENT FACTURES AVANT VOTE DU BUDGET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-1, selon lequel l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant qu'il peut être nécessaire d'exécuter des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget communal 2021 ;

Considérant que le montant des crédits ouverts de la section d'investissement, hors remboursement de la dette en capital, sur l'exercice 2020 était de 1 717 397.50 € et que le quart de cette somme représente un montant de 429 349 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 conformément au tableau suivant :
 - o Section d'investissement
 - Compte 2313– diagnostic architecte bâtiment des Halles : 18 984. 00 €
- Dit que les crédits utilisés seront inscrits au BP 2021 lors de son adoption.

D20210103. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PERSONNEL. HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Vu le Code des assurances.

Vu le Code de la commande publique.

Le Maire expose au conseil :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

- L'opportunité pour la commune de Gavray sur Sienna de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Le Maire précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- Décide que le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :
 - o Décès
 - o Accidents du travail- Maladies imputables au service (CITIS)
 - o Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou Agents non titulaires de droit public :
 - o Accidents du travail – Maladie professionnelles
 - o Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes.

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022
- Régime du contrat : Capitalisation

D20210104. BUDGET ASSAINISSEMENT AVANCE DE TRESORERIE

M. le Maire expose au conseil que le budget assainissement est un budget à autonomie financière dont les ressources financières proviennent essentiellement des encaissements des factures d'assainissement qui n'interviennent qu'au cours du 2^o trimestre de l'année.

Par conséquent, M. le Maire propose au Conseil que le budget principal de la commune de Gavray-sur-Sienne effectue une avance de trésorerie de 25 000 € au budget assainissement. Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 25 000 € du budget communal vers le budget assainissement et s'engage à rétablir au plus vite l'équilibre financier de ce budget assainissement.

ACHAT VEHICULE

M. LETELLIER en charge du matériel informe le conseil que l'état actuel d'un véhicule du service technique nécessite son remplacement.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

A ce jour, la négociation est encore en cours.

M. LETELLIER propose de reporter cette décision au cours du prochain conseil avec des éléments chiffrés.

D20210105. NUMÉROTATION RUE DES ENTREPRENEURS

Suite à la désignation de la voie de la zone d'activités route de Coutances « rue des Entrepreneurs », il convient à présent de numérotter les parcelles cadastrales de cette voie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'attribuer le numérotage de la Rue des Entrepreneurs de la façon suivante :

Références cadastrales	Adresse complète	Occupant actuel
AB 11	1 rue des entrepreneurs	Delepine Agencements
AB 10	3 rue des entrepreneurs	Imprimerie Lecuirot
AB 161	5 rue des entrepreneurs	(Clinique du Val de Sienne
AB 3	7 rue des entrepreneurs	(la Maison.fr
AB 19	9 rue des entrepreneurs	Jardins Services
AB 12	2 rue des entrepreneurs	Couverture Enée Benjamin
AB 16	4 rue des entrepreneurs	Gavray services autos
AB 15	6 rue des entrepreneurs	
AB 14	8 rue des entrepreneurs	Andouillerie de la Baleine

D20210106. MISE EN PLACE PRÉLÈVEMENT DES LOYERS

Afin de faciliter le règlement des loyers communaux, M. le Maire propose de mettre en place le prélèvement sur les loyers par le biais d'une convention portant sur le règlement de la mensualisation des loyers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil accepte la mise en place de la convention de prélèvement des loyers et autorise le maire à la signer avec les locataires intéressés.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Mme LEBARGY fait le compte rendu de la commission vie associative et précise au conseil, les différents projets en cours au sein de cette commission à savoir : mise en place de modalités pour l'attribution subventions 2021, convention mise à disposition des locaux aux associations, cinéma associatif, villes en scène, galerie expo à la Mairie, fête du vélo, médiathèque, partenariat avec le collège pour soutenir les projets de jeunes du collège, jardin potager au groupe scolaire, piste de bi-cross.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITÉ RURALE, ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Mme JACQUET rappelle que l'installation des parkings pour vélos a été réalisée en fin d'année. Ce projet a reçu une subvention d'un montant de 1 648.80 € au titre du programme Alvéole. La signalétique est en cours.

Mme JACQUET informe le conseil qu'un travail est en cours sur le devenir de nos déchets de jardinage et des discussions sur les tris des déchets ménagers avec le syndicat de la Perelle et la CMB.

M. HEURTAUX intervient sur le dossier du déplacement de la borne de recharge des véhicules électriques. Le dossier est en cours avec le SDEM.

Il informe également le conseil que le dossier du carrefour du Trébuchet sur la commune déléguée de Le Mesnil-Amand, est en cours d'étude au niveau du Département.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

COMMISSION ASSAINISSEMENT.

M. LETELLIER, informe le conseil qu'une présentation du rapport final du diagnostic des réseaux eaux usées et eaux pluviales a eu lieu en janvier et que le rapport final est en cours d'achèvement suite à des investigations complémentaires demandées par l'Agence de l'Eau.

Il expose au conseil les estimations des travaux qui sont à prévoir au niveau de la réhabilitation des réseaux, de l'extension station épuration et du passage du réseau eaux usées au niveau de la rivière.

L'ensemble de ces travaux pourrait être financé à hauteur de 40 % par l'agence de l'eau voir 60 % si la commune peut bénéficier du plan de relance.

Il expose que des travaux de réhabilitation de la station de lagunage de Mesnil-Rogues sont également à prévoir ; ces travaux ne sont pas subventionnés par l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs des travaux sont également à prévoir au niveau du réseau d'eaux pluviales rue Saint Jean, rue de la Grosse Pierre ; travaux qui seront financés par le budget communal.

M. LETELLIER précise que compte tenu de l'établissement du cahier des charges en collaboration avec les services de Département, et des délais de publicité de l'appel d'offres, le démarrage des travaux peut être envisagé pour le début de l'année 2022.

COMMISSION COMMUNICATION JEUNESSE

Mme SABINE PACARY rapporte que la commission communication envisage pour l'année 2021, la refonte du site Internet actuel qui est vieillissant.

Au niveau de la Jeunesse, M. HOUSTIN rappelle qu'une rencontre est intervenue avec des collégiens pour la mise en place de différentes choses comme faire de la radio et/ou de la vidéo en collaboration avec Charwan Production, réessayer l'aide aux personnes âgées lors des marchés...

COMMISSION FOIRE SAINT-LUC

Mme LAMY rapporte que cette commission a décidé de travailler en divers ateliers : plan de communication, commission sécurité, animations et recherche de partenaires, aménagement du site (signalétique, voiries...), parkings navettes, foires aux chevaux et chiens.

Les projets 2021-2026 présentés ce jour sont : le stationnement et parking concerté, sécuriser la montée des piétons jusqu'à la foire, réaliser un plan de rénovation des voiries, poursuivre la création d'une nouvelle plateforme pour accueillir des grandes tentes, redonner un nouvel élan à la foire aux chevaux et valoriser l'espace Saint-Luc.

M. le Maire tient à préciser qu'il est nécessaire d'observer la foire en 2021 pour proposer des évolutions futures.

M. HEURTAUX insiste sur le fait qu'il est nécessaire dès l'édition 2021 d'apporter une amélioration de la foire aux chevaux.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Remerciement** des personnels administratifs et techniques sur la dotation de 50€ reçus, ainsi que des commerçants qui ont salué la démarche.
- **Bulletin communal** : remerciements à la commission communication pour la rédaction du bulletin et remerciements aux élus qui ont consacré du temps à la distribution des cartes de vœux.
- **Petites Villes de Demain** : satisfaction d'être inscrit dans ce programme.
- **Arrêté portant interdiction de circulation dans les chemins communaux des engins motorisés du 1^{er} octobre au 31 mars.**
- **Réunion Santé.** Une réunion s'est tenue jeudi 28 janvier à 19 H. Initialement prévue en présentielle, elle s'est finalement déroulée en visio conférence. Une trentaine de personnes

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

présentes comprenant des professionnels de santé d'un territoire compris dans un périmètre entre Coutances, Bréhal, Percy et Villedieu (dont des médecins généralistes, cabinet d'infirmiers, pharmacien, etc...) en compagnie de l'ARS, l'URML, et la CPAM. Une prochaine réunion est programmée demain soir dans cette salle avec les professionnels de Gavray-sur-Sienne et Hambye : objectif travailler sur l'exercice coordonné.

- **Changement de trésorerie au 1^{er} janvier 2021** et arrivée d'un conseiller aux décideurs locaux, interlocuteur privilégié pour les relations avec les finances publiques. Il s'agit de M. Lebourrier, qui accompagnera les élus sur le territoire de la CMB. A ce propos, les éléments chiffrés des commissions sont en cours d'acheminement vers Mme Lamy, pour la préparation du budget.
- **Transports scolaires** : Rencontre avec le chef des transports scolaires de la Région Normandie, pour voir si nous pouvons faire évoluer les points d'arrêts scolaires. Nous devons faire des propositions. Pour information le coût facturé aux familles, par enfant est de 120 € pour un collégien et 60 € pour un primaire. Un point d'arrêt c'est : une distance de 2 kms, mini 3 élèves et distance de 1,5 km de l'école. Prochainement création d'une appli nomadcar.
- **Pacte de gouvernances entre la CMB et les Communes**. Réunion le vendredi 22 janvier dans cette salle pour réfléchir ensemble au fonctionnement de demain, le « qui fait quoi » notamment. Les discussions ont porté sur des conventions de gestion (exemple voirie et chemins communaux); la mutualisation des moyens humains, ingénierie au profit des communes (avec participation financière), les subventions aux associations, la communication et le financement de la CMB.
- **Entretiens annuels du personnel** : premières décisions : Mme Le Gros augmentera son taux d'activité à 90% (vs 80% actuellement), Mme Belloeil sera « isolée » le mardi dans son bureau (pour se mettre à jour) et M. le Maire demande aux élus de ne plus passer par la porte blanche ; 1 réunion de service le lundi qui suit la réunion de conseil. De ce fait, la mairie principale ouvrira dorénavant à 14h30 (au lieu de 13h30) ; chaque lundi après-midi, Nathalie Gallien sera présente dans une mairie déléguée à tour de rôle de 15h à 17h.
- **Accueil de stagiaires** : La semaine dernière accueil d'une stagiaire en reconversion professionnelle, la semaine prochaine accueil d'une stagiaire (licence) en reconversion professionnelle pour 6 semaines et d'une stagiaire en bac pro « accueil ».
- **Départ en retraite de Lucien LEGROS**. Le départ est fixé à la fin de la semaine. M. le Maire réunira la presse dans les prochains jours pour informer de son départ et présenter son remplaçant.
- **Décisions prises par M. le Maire au titre de sa délégation**
 - o Changement contrat photocopieur : changement du photocopieur avec une baisse de mensualité qui a permis l'installation du pack visioconférence et téléphonie, pour un coût maîtrisé.

QUESTIONS DIVERSES

Mme SABINE PACARY fait part des travaux du CCAS ; il y a une poursuite des appels aux personnes vulnérables tout en espaçant les appels. Des situations deviennent délicates ; beaucoup de personnes s'inquiètent au niveau des vaccins. Concernant les vaccins, M. le Maire fait part qu'au niveau des vaccins, la commune, avec celle d'Hambye, s'est préparée pour être un centre de vaccination, les professionnels sont partants mais pour l'instant, le dossier est en attente faute de vaccins.

Prochain conseil : Mardi 2 mars à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

Cette séance de conseil municipal en date du 2 février 2021 contient six délibérations numérotées D20210101 à D20210106.